

Auteur : Pologne

Commission : Convention Européenne sur l'Agriculture

Problématique : Comment l'Union européenne peut-elle développer une politique agricole respectueuse de l'environnement, tout en assurant la viabilité économique des agriculteurs et en répondant aux attentes sanitaires, écologiques et sociales des citoyens ?

L'Union européenne fait face à un défi majeur : assurer sa sécurité et sa souveraineté alimentaires tout en maintenant une agriculture compétitive, capable de garantir des revenus stables aux agriculteurs, de préserver les ressources naturelles et de répondre aux attentes sanitaires des citoyens. Concilier ces objectifs suppose une transition agricole ambitieuse, mais surtout équitable : aucun État membre ne doit être laissé pour compte.

La République de Pologne réaffirme que l'agriculture constitue un pilier essentiel de son économie nationale, de son patrimoine culturel et de la stabilité sociale de ses territoires ruraux. Connaissant les défis environnementaux contemporains, la Pologne estime que le développement d'une politique agricole européenne durable doit concilier protection de l'environnement, sécurité alimentaire et viabilité économique de nos producteurs.

La Pologne soutient la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, fondée sur l'innovation et la modernisation des exploitations. À cet effet, la délégation polonaise encourage la réduction progressive de l'usage des pesticides et engrais chimiques grâce à l'introduction de technologies vertes et de pratiques agricoles intelligentes. Elle plaide également pour un accompagnement financier et technique renforcé, notamment à travers les instruments de la Politique Agricole Commune (PAC), afin de garantir que la transition vers l'agriculture biologique ne compromette pas la stabilité économique des exploitants.

La délégation souligne l'importance de la préservation de la biodiversité, de la rotation des cultures et de la protection des écosystèmes sensibles, telles que les zones humides et forestières. Toutefois, elle insiste sur la nécessité d'un équilibre pragmatique entre ambition écologique et réalité économique, afin d'assurer la dignité et la compétitivité des agriculteurs européens, en particulier les petites et moyennes exploitations. La Pologne soutient également le développement des circuits courts, de la production locale et de la diversification des revenus ruraux par l'agrotourisme et la transformation locale.

En réponse aux attentes des citoyens européens, la Pologne s'engage à promouvoir une agriculture :

- Respectueuse des normes sanitaires pour garantir des produits de qualité.
- Écologique pour réduire les intrants chimiques polluant les sols et les nappes phréatiques, mais aussi limiter son empreinte carbone et intégrer les énergies renouvelables dans les exploitations.
- Sociale pour soutenir les emplois dans les territoires ruraux et la vitalité des villages.

La Pologne n'est pas opposée au développement de l'agriculture biologique, mais elle considère qu'il serait irréaliste d'imposer un objectif uniforme de 25 % de surface bio d'ici 2030. Notre pays propose de fixer pour les États d'Europe centrale un objectif plus flexible, autour de 10 à 12 %, à atteindre d'ici 2035, accompagné d'une révision périodique selon les progrès économiques.

Enfin, la Pologne souhaite que les normes environnementales européennes prennent davantage en compte les différences de climat, de sols et de niveau de vie. Les réglementations trop uniformes risquent d'accroître les inégalités entre les agricultures de l'Ouest et de l'Est de l'Europe.

En conclusion, la République de Pologne défend une approche équilibrée et concertée du développement agricole durable. Elle appelle à une collaboration constante entre les institutions européennes, les États membres et les agriculteurs.